

Compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2021 à 18h

Présents : Daniel Alard, Jean Pierre Casta, Aurore Guimard, Edouard Jeannot, Francis Laguerre, Patricia Laurent, Sophie Monneret, Pascal Philip et Sandrine Serrano.

Absent excusé : Lionel Glinka

Absente : Florence Martin Pons.

Secrétaire de séance : Edouard Jeannot

Compte rendu du conseil du 19 décembre 2020 validé à l'unanimité.

1 – Organisation de service

Dans le cadre du départ à la retraite de Claude Galy le 31 mars 2021 (en congé à partir du 11 février 2021) et du non renouvellement du contrat de Sylvie Laguerre, une réorganisation des services s'impose. Les missions effectuées jusqu'ici par Sylvie Laguerre seront confiées à José Antunes (actuellement agent polyvalent en milieu rural stagiaire) associé à David Demoulin pour certaines tâches. L'accueil en mairie et l'aide à la secrétaire seront assurées par Manon Bonnel à raison de 21h par semaine du 1^{er} février au 31 mars dans le cadre du protocole AFPR. C'est une opération blanche pour la mairie. Elle sera présente 3 jours par semaine en journées continues.

Accord à l'unanimité.

2 – Création de poste

A l'issue de ce stage AFPR, une création de poste de secrétaire de mairie (adjointe) au grade d'adjoint(e) administratif(ve) sera publié pour être opérationnel dès le 1^{er} avril. Dans l'optique du départ à la retraite de Christine Teulière, notre secrétaire de mairie, un temps partiel de 28h/semaine est proposé. L'emploi du temps sera ajusté pour que la personne puisse bénéficier d'un complément de formation à l'interne et en fonction de son complément de service ailleurs. Le poste sera publié dès que possible et les entretiens d'embauche auront lieu en mars. Accord à l'unanimité.

3 – Comité technique

Le prochain comité technique du Centre de Gestion est prévu pour le 23 février. Il faut y présenter le nouvel organigramme avec le pôle administratif et le pôle technique ainsi que les tableaux des effectifs. Les fiches de poste de secrétaire de mairie et d'agent polyvalent en milieu rural, à partir des fiches types du Centre de Gestion. Il faut également présenter le règlement concernant les heures supplémentaires avec possibilité de récupération ou d'indemnisation de ces heures.

Enfin, le RIFSEEP (Régime indemnitaire) sera proposé avec les indemnités fixes réparties mensuellement (IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et l'indemnité versée annuellement après évaluation (CIA : Complément Indemnitaire Annuel). Accord de principe. Les délibérations ne pourront être prises qu'après le Comité Technique.

4 – Projet de la Prade

Le PLU a réservé une zone destinée aux équipements structurants. En lien avec l'Agglo et avec le CAUE, nous envisageons de réglementer les acquisitions et les constructions liées à ce secteur. Nous avons eu un contact très intéressé pour réaliser un pôle Yoga et thérapie. La commune doit fixer un tarif du m² et faire parvenir l'assainissement jusque là. Le tarif en référence à ceux pratiqués par ailleurs doit se situer entre 30 et 35 € le m². Il faudra prévoir un stationnement plus important ce qui est parfaitement envisageable.

Accord à l'unanimité.

5 – Requalification du pourtour de la mairie

Dans le cadre de la prise en compte du pourtour de la mairie, les deux salles de classe de l'ancienne école occupées par les associations ont été réhabilitées en régie. Dans l'optique du transfert du garage communal, le garage actuel va être libéré. Aussi, il est déterminant de faire une analyse pour décider de la répartition et de la fonction de ces espaces. Une étude doit être engagée pour la faisabilité de services (produits locaux, pain, boissons,...) sur l'ancien garage. Cette étude pourrait être prise en charge pour moitié par l'Agglo et la CCI.

La commune aurait une participation de 2000 € maximum. Cette étude est un passage obligé pour mesurer l'orientation du multiservice et pour bénéficier des aides éventuelles. L'Agglo et l'OPAC ont été sollicités pour l'implantation de maisons sur le cœur du village (parcelles situées entre la RD8 et le cimetière). On attend que cette opération sectorielle programmée de l'habitat soit prise en compte. La commune doit suivre l'implantation d'un stationnement et la circulation.

Jean-Pierre Casta présente son travail qui est déjà bien avancé sur le projet du nouveau garage (voire de la halle). Il s'agit d'un ensemble sur 140 m² avec la partie supérieure bien éclairée, sur une hauteur de 4,50 m et un sous-sol suffisamment haut (2,30 m) pour entreposer du matériel et des salles pour les associations. Ainsi le matériel entreposé à la forge, à la maison au four à pain, à la salle polyvalente ainsi qu'une partie de celui qui est sous la mairie pourraient être rangés là. La circulation a été aussi étudié pour une fonctionnalité maximale. Le coût est estimé à un peu moins de 400 000 € avec l'architecte. En fonction des subventions qu'on obtiendra, on pourra peut-être envisager de construire la halle. Mais en premier lieu, il faut faire une étude de sol.

6 – Tarifs de la location de la salle polyvalente

En raison des contraintes sanitaires ainsi que de la gestion à venir de la salle polyvalente, on envisagera une augmentation des tarifs, par exemple :

Pour les Prayolais, 120 € (au lieu de 100 €) + l'électricité

Pour les extérieurs, 250 € (au lieu de 220 €) + l'électricité

Pour les associations prayolaises, gratuité

Pour les associations extérieures, 160 € (au lieu de 140 €) + l'électricité.

Accord à l'unanimité.

7 – Questions diverses

Pour les travaux envisagés cette année, il faut faire un diagnostic pour la mise aux normes de la mairie en matière d'isolation et de chauffage. Ensuite, il faut relancer certaines entreprises puis on choisira dès qu'on aura une idée plus précise sur les aides notifiées.

Pour la voirie communale, on va se rapprocher de l'Agglo afin de réaliser le chemin de Tarnas (voirie et pluvial).

Pour les chemins et les pistes, l'entreprise Garaud a été sollicitée car il y a eu des dégâts suite aux intempéries.

Les lieux d'interventions des employés seront précisés en fonction des interventions du département (route de Montoulieu par exemple).

Enfin, il faudra faire un bilan de l'action des chasseurs en fin de saison pour essayer d'éviter une nouvelle invasion des sangliers.

Fin de séance : 19h50.